



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 30 septembre 2008

## **RECYLEX prend acte de la décision du Conseil des Prud'hommes de Lens (section Encadrement)**

Dans le cadre des actions introduites à l'encontre de Recylex SA (anciennement Metaleurop SA) par 91 anciens cadres de la société Metaleurop Nord SAS, le Conseil des Prud'hommes de Lens (section Encadrement) a prononcé ce jour le renvoi des 91 affaires à une audience de départage. Ces affaires seront donc examinées à nouveau par la section Encadrement du Conseil des Prud'hommes de Lens à l'audience de départage du 10 décembre 2008, présidée par un magistrat délégué du Tribunal d'Instance de Lens.

Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30 000 € et d'une somme de 300 € à titre de frais.

Recylex, qui conteste à la fois la recevabilité et le bien fondé de ces demandes, en particulier sa qualité de co-employeur, prend acte de la décision de départage.

\*\*\*\*\*

*Recylex : Recycler, transformer, valoriser*

*Implanté en France, en Allemagne et en Belgique, Recylex est un spécialiste dans le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.*

\*\*\*\*\*

▪ **Contact presse :**

Euro RSCG C&O  
Paul Michon : 01 58 47 95 18

▪ **Contact actionnaires / investisseurs :**

Euro RSCG C&O  
Gabriel Zeitlin : 01 58 47 94 68